

**Audition de Mme Anne PHILIBERT,**

**Ancienne élève de l'École normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud et de l'École nationale d'administration, agrégée d'histoire et docteure en histoire, auteure de *Des prêtres et des scandales. Dans l'Église de France du concile de Trente aux lendemains du concile Vatican II* (Cerf, 2019, 464 p.)**

---

Vendredi 13 septembre 2019  
14, rue Saint Jean-Baptiste de La Salle (Paris 6e)

*L'audition débute à 16h25.*

**M. Jean-Marc Sauvé, Président de la Commission.** Je suis heureux d'accueillir Mme Anne Philibert, historienne et ancienne élève de l'École normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud et de l'École nationale d'administration. Madame, vous avez la parole, tout d'abord pour répondre aux questions qui vous ont été adressées par écrit par le secrétariat de la commission, puis aux questions des membres de la commission.

**Mme Anne Philibert, historienne.** Je répondrai aux questions qu'il m'est possible de traiter.

- **Sur votre démarche d'historienne**

*Pouvez-vous exposer les raisons pour lesquelles vous avez choisi de vous emparer du sujet traité dans votre récent ouvrage *Des prêtres et des scandales* ?*

C'est un ami historien qui m'a demandé de le faire, fin 2015 et au printemps 2016. Au départ, cela ne m'intéressait pas. Et puis, finalement, je me suis dit que si cet ami me demandait cela avec cette insistance, ça avait forcément du sens. Donc, j'ai accepté. Ce qui m'a aussi aidée à accepter, c'est que j'avais travaillé sur le Père Henri Lacordaire et sur l'abbé Félicité de La Mennais et donc je savais que le scandale peut être causé par des actes ou des paroles qui, à tort ou à raison, paraissent mauvais : il s'agit donc d'une question complexe.

*Quelles ont été les principales difficultés auxquelles vous avez été confrontée dans vos recherches ? À cet égard, quels conseils auriez-vous à donner à la commission dans la conduite de ses investigations ?*

Je me suis heurtée à beaucoup de méfiance. Spontanément, les gens auxquels je parlais de mon projet de livre identifiaient les scandales aux abus sexuels commis sur mineurs. Cela a été un peu compliqué pour les recherches dans les archives diocésaines. Dans mon livre, je consacre la moitié d'un des vingt chapitres à l'étude de trente cas de prêtres passés en justice et accusés de pédophilie. Je rends hommage aux archivistes diocésains et aux évêques qui ont pris la décision de me répondre en vérité. J'ai aussi dû affronter, chez d'autres, un silence hostile, des réponses fausses. À titre d'exemple, un archevêque qui se défusse en prétendant qu'il ne se mêle pas des archives, ce qui est impossible puisqu'il est le chef de son diocèse. Il fait porter la responsabilité du refus à l'archiviste diocésain, un laïc. C'est contraire à la justice envers son salarié. C'était épuisant pour moi. J'ai sollicité Mgr Crépy, chargé, au sein des évêques de France, de la lutte contre la pédophilie. Je me disais qu'il pouvait être un intercesseur auprès des évêques qui ne répondaient pas à mes demandes d'information, car si l'Église lutte contre la pédophilie en son sein, elle doit aider les historiens à travailler sur ces questions.

## Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

Mgr Crépy a été très souriant, très aimable, il m'a invitée à venir le voir au Puy. Mais après que je lui ai exposé pendant une heure mon travail (en novembre 2017 à Paris), il a eu une attitude incompréhensible. Avertissement ? Menace ? « *Les Editions du Cerf ont des ennemis* », m'a-t-il dit. Il m'a fait comprendre à demi-mots que le titre de mon livre allait scandaliser, que mon livre ne serait pas lu, que je devais en changer le titre, etc. Il m'a dit que si des évêques ne répondaient pas, d'autres avaient répondu ! À cet égard, voici les conseils que je pourrais apporter à la Commission. Tout d'abord, demander aux évêques de faire la liste des prêtres concernés par des affaires de pédophilie et qui ont eu accès parfois – sans forcément figurer dans l'organigramme du diocèse – aux archives diocésaines. D'après ce que j'ai pu entendre, il y a eu une époque où certains pensaient que la gestion des prêtres pédophiles ce n'était pas un souci : il n'y avait qu'à les affecter aux archives diocésaines. Ce procédé n'est pas sympathique pour les archivistes diocésains professionnels et pour les prêtres archivistes diocésains irréprochables. Dans le cadre de mes contacts avec les archives diocésaines, dans un cas précis, je me suis demandée qui j'avais au téléphone.

Ensuite, je vous recommanderai de demander aux évêques, quand il y a eu des destructions volontaires d'archives concernant des prêtres et des abus sexuels, de faire un rapport sur ces destructions, leur date, leur auteur (le donneur d'ordre, l'exécutant, etc.). Il faut d'ailleurs noter que parfois la soustraction peut être involontaire. Emmanuel Mounier note dans ses *Entretiens*, publiés aux Presses universitaires de Rennes en 2017, qu'Isambert lui a dit que les Allemands avaient récupéré « *tous les dossiers d'affaires de mœurs ecclésiastiques à l'archevêché de Paris* » (12 octobre 1940, p. 626). C'est bien possible, mais ces archives ont-elles été récupérées à la Libération ?

Pour tous les prêtres – et religieux non prêtres – auteurs d'abus, il serait intéressant de demander aux évêques de communiquer toutes les informations utiles quant aux appréciations qui ont été portées sur l'équilibre et la moralité apparente des intéressés pendant leur cursus de formation, au noviciat ou au séminaire. Il faut ainsi savoir si l'évêque, par exemple, a décidé d'appeler quelqu'un au sacerdoce contre l'avis des supérieurs du séminaire. Je pense qu'il est important de se livrer à une telle analyse *ex post*, car certains évêques peuvent avoir la tentation de faire du nombre.

Il y a ici deux hypothèses : soit le futur auteur d'abus posait problème dès sa période de formation. Dans ce cas, c'était une faute de le laisser continuer jusqu'à ses vœux ou à son ordination. L'abbé Marc Oraison, qui fut un prêtre, théologien moraliste et docteur en médecine, rapporte dans un texte autobiographique qu'un diocèse rural, qui avait eu seulement deux ordinations l'année précédente, lui a dépêché en catastrophe deux prêtres. Le premier était atteint d'une psychose tellement grave qu'il était obligé de s'arrêter en pleine célébration. Le second avait été surpris en train de déshabiller un enfant de cœur. Marc Oraison, après avoir reçu ces deux prêtres, demande au vicaire général (nous sommes autour de 1953) : « *Mais quand même, vous deviez vous douter qu'il y avait un problème...* » et le vicaire général de répondre très piteux : « *Oui bien sûr, on se doutait qu'il y avait un problème mais autrement on n'aurait pas eu d'ordination* ». La deuxième hypothèse est que le futur auteur d'abus semblait remplir toutes les conditions, voire était particulièrement bien vu et bien noté. Dans ce cas, il faut s'interroger sur son véritable profil psychologique, parce que, bien sûr, les personnalités perverses peuvent donner le change.

Il faut aussi faire une étude qualitative et quantitative. Évaluer la capacité de discernement selon les personnes et les lieux. Il me semble également important que votre Commission élargisse ses investigations aux prêtres étrangers qui sont de plus en plus présents sur le territoire français, ce qui oblige à interroger les responsables français et ceux des pays d'origine.

L'analyse *ex post* doit aussi concerner la carrière des intéressés : c'est-à-dire, si les archives le permettent, repérer les incidents qui ont pu avoir lieu et qui auraient dû être traités avant que la situation n'empire et ne débouche sur des abus.

- **Sur l'analyse des abus sexuels dans l'Église**

*Quelle place tiennent les abus sexuels sur mineurs et personnes vulnérables parmi l'ensemble des « scandales » sur lesquels vous avez travaillé ?*

J'ai tendance à avoir une conception large de la vulnérabilité. Dans mon livre (p. 259), je mentionne le cas d'une jeune fille très pieuse du XIX<sup>e</sup> siècle, sous la Monarchie de Juillet, dans une petite ville de province, qui meurt après avoir été torturée par un jeune vicaire pervers. En l'occurrence, le vicaire avait déjà posé problème car il avait été muté au moins trois ou quatre fois dans l'année précédente (l'année qui avait suivi son ordination). Ce jeune vicaire lui fait miroiter qu'elle va progresser sur la voie de la sainteté en acceptant de se livrer à des mortifications. En fait, la malheureuse se laisse complètement torturer. Ses parents découvrent qu'elle commence à s'affaiblir et, avant de mourir, dans un soupir, elle dit à ses parents : « *Je croyais que les prêtres pouvaient tout* ». Voilà typiquement une personne vulnérable à cause de ses représentations. Elle s'est véritablement laissée torturer.

Je cite un autre cas, toujours sous la Monarchie de Juillet : il s'agit d'une servante qui travaille chez des bourgeois, elle devient la servante sexuelle d'un curé de campagne d'un village limitrophe. Socialement, cette femme n'est rien, sa mère est une journalière, son père est mort, elle n'a que sa petite place chez ses patrons. Elle est complètement interchangeable, alors que lui est quand même un petit notable. En quelque sorte, il est tout, par rapport à elle. Elle ne peut pas dire non. Le prêtre va finir par paniquer complètement ; à plusieurs reprises il va tenter de la faire avorter, et puis, quand un enfant vient au monde, le nouveau-né disparaît assez vite.

En ce qui concerne les enfants mineurs, j'ai fait l'analyse du cas d'un pseudo-mystique, vrai pédophile, qui était aumônier d'un pensionnat de garçons au XIX<sup>e</sup> siècle à Marseille. Il s'agit d'un certain abbé Bérengier qui, sous couvert de révélations privées de la Sainte Vierge, se livrait à des actes de pédophilie.

J'ai également étudié le parcours d'une trentaine de prêtres dans des affaires de pédophilie dans l'Entre-deux-guerres. Je me suis concentrée sur la manière dont étaient traitées les affaires par les évêques. Je n'ai noté à cet égard qu'une exception, tout à fait importante, en la personne de Mgr Gonon (1869-1942), évêque de Moulins. C'était un homme extrêmement austère, d'une très grande piété, d'un sens religieux très fort. Mgr Gonon n'a pas supporté l'idée qu'un prêtre de son diocèse ait pu être accusé d'actes de pédophilie. Dans son esprit, même si un prêtre obtenait un non-lieu, dès lors qu'il n'était pas formellement acquitté, il y avait un soupçon qui traînait, donc il fallait l'évincer. En l'occurrence, cela s'est produit avec un prêtre que Mgr Gonon a envoyé finir ses jours – une trentaine d'années – dans un autre diocèse, dans un monastère de femmes. Il s'agit là d'une affaire qui a beaucoup marqué la paroisse dont ce prêtre avait été curé. Mgr Gonon est vraiment une exception, car, en l'état de mes informations, les autres évêques se contentaient généralement de laisser les prêtres pédophiles exercer des charges pastorales paroissiales en les mutant ailleurs, souvent dans un autre diocèse. Leur façon de gérer ces problèmes était en contradiction avec ce que le cardinal Merry del Val, responsable du Saint-Office, avait préconisé en 1917 (le silence et de graves sanctions).

Au total, dans mon livre, j'ai consacré une cinquantaine de pages à ces questions d'abus sexuels sur mineurs et personnes vulnérables. Mais le scandale peut être causé par toutes autres choses, y compris par des choses magnifiques comme quand un prêtre est aussi charitable que Jésus-Christ ou quand un prêtre, comme le Père Lacordaire à Notre Dame de Paris en 1851, conteste la doctrine gallicane du (très) petit nombre des élus, déclare croire que la majorité des créatures sera sauvée...et révolte une partie de l'auditoire !

*Quelles sont selon vous les raisons propres à l'Église catholique des abus sexuels sur mineurs et personnes vulnérables ? Dans quelle mesure ont-elles varié au cours de l'histoire de l'Église ?*

La manière dont certains fidèles se représentent les prêtres et les religieux peut jouer un rôle.

Je pense aussi qu'il faut aborder cette question en ayant à l'esprit un élément très important : Est-on dans une période de recrutement massif ou dans une période de pénurie de prêtres ? Durant les périodes de recrutement massif, il y avait forcément, dans le lot, des gens qui ne pouvaient pas supporter la continence. Je mentionne dans mon livre le cas d'un évêque contemporain de saint Vincent de Paul qui lui écrit pour se plaindre en ces termes : « *Dans mon diocèse, j'ai 7 000 prêtres ivrognes et paillardes.* » Voilà un cas typique... Ensuite, le concile de Trente a fait son œuvre et on a en quelque sorte « civilisé » le clergé diocésain. Par ailleurs, même parmi ceux qui ne pouvaient supporter la continence, certains se « tenaient », car ils avaient notamment très peur de l'enfer, ce qui était un frein puissant.

Aujourd'hui, nous nous trouvons dans des circonstances très différentes en Europe, en France notamment, puisque les recrutements sont plus rares. Cela a un mérite : on peut espérer qu'aujourd'hui plus personne ne devient prêtre ou religieux pour s'assurer le gîte et le couvert, mais cela ne règle pas tout, car il y a quand même des gens qui vont être attirés, d'une façon qui n'est peut-être pas explicitement formulée, par le statut d'ecclésiastique, qui leur confère aura et notabilité auprès des fidèles.

Il y a aussi des motivations inconscientes. J'en reviens à Marc Oraison, que j'ai découvert en écrivant mon livre et pour qui j'ai beaucoup d'affection, car il a touché à des questions importantes. Il y a ainsi des personnes qui pensent vouloir être prêtres et qui ne sont pas au clair sur leur sexualité, ont un problème de sexualité refoulée ; un jour, le naturel revient au galop, alors qu'ils ont 45 ou 50 ans. Dans d'autres cas, une minorité infime – je l'espère en tout cas –, des hommes sont attirés par le statut de prêtre à cause de la possibilité d'emprise, que ce statut pourrait faciliter pour eux. Je pense qu'un pervers non détecté, ordonné prêtre, peut utiliser la culture catholique parce qu'il y sera très à l'aise, puisque spontanément il jouira d'une excellente réputation. Forcément, « on lui donnera le bon Dieu sans confession ». En définitive, tous les célibataires ne sont pas forcément en mesure de vivre dans l'équilibre le célibat et la chasteté. Tous ne remplissent pas les conditions requises en termes d'équilibre psycho-affectif.

Aujourd'hui en France, nous sommes face à un paradoxe : compte tenu du petit nombre de prêtres, les évêques devraient bien connaître leurs prêtres. C'est d'ailleurs la même chose pour les supérieurs à l'égard de leurs religieux. Or des personnalités perverses peuvent ne pas être repérées. Il faut supposer que ces personnes-là jouent bien la comédie lorsqu'elles sont face à l'évêque ou au supérieur. Est-ce que les évêques ont assez fait le tri ? Est-ce que les évêques ont peur du vide ? Est-ce que les évêques ont toujours la capacité de discerner ceux qu'ils ont face à eux, sachant que le discernement fait partie des dons du Saint-Esprit ?

Par ailleurs, en France officient à l'heure actuelle un certain nombre de prêtres étrangers qui, eux, viennent de pays – d'Afrique par exemple – où les recrutements sont massifs. Il n'est pas insultant de dire que, chez certains prêtres africains, il y a quand même un problème dans le rapport aux femmes et dans le rapport à l'argent.

Il faut enfin ajouter que chez les laïcs catholiques, il peut y avoir un manque de vigilance qui favorise les abus. Ce manque de vigilance est enraciné dans une culture catholique très ancienne, où il était jugé téméraire pour un fidèle de critiquer un homme d'Église. Ce qui fait que, bien souvent, un évêque

ne bougeait pas lorsqu'il ne recevait qu'une seule dénonciation. Il attendait d'en avoir plusieurs. Or, dans certains contextes, c'était déjà héroïque qu'une personne dénonce.

Un autre point est un rapport au prêtre peut-être parfois enfantin, « magique » dirais-je, certains pouvant s'imaginer que le prêtre peut tout demander. Bien sûr, c'est une grossière erreur. Un critère très important que rappelait un théologien moraliste du XIX<sup>e</sup> siècle, le cardinal Gousset, est : « Un prêtre ne peut demander que ce que veut l'Église ». Dès lorsqu'on a ce critère en tête, on peut dire non.

Je pense aussi que la manière dont les responsables ecclésiastiques taisent ou « euphémisent » les abus et les désordres contribue à permettre la récurrence. Puisqu'à partir du moment où l'on ne sait pas très clairement ce qui s'est passé, sauf à avoir été un témoin direct, sauf parfois à avoir été présent dans la paroisse concernée, on ne sait pas très bien ce qui s'est passé, les propos tenus par les responsables sont forcément flous, et donc l'amnésie collective va fonctionner très vite. Personnellement, j'attends qu'en pareil cas un évêque parle aux fidèles de son diocèse, qu'il dise « l'abbé Dupont a fait ceci ou cela ». D'abord en disant les faits ; ensuite, en faisant la qualification des faits. C'est un bon moyen de limiter le risque de récurrence que de dire la vérité.

J'ai en tête un cas assez récent, très triste. Un archevêque déclare à la presse qu'un prêtre a commis « *une faute morale envers une jeune femme* ». Dans cette histoire tragique, l'archevêque ne prend pas vraiment le parti de la victime. Bien sûr, il est très malheureux que le prêtre en question, qui était prometteur, admiré et très aimé, ait mis fin à ses jours, mais sur le plan factuel il y a bien eu une faute au départ et je trouve qu'en s'exprimant de la sorte, cet archevêque n'a pas vraiment pris le parti de la victime. Car concernant cette faute initiale, aujourd'hui seuls la victime, sa mère, l'archevêque et le vicaire général sont au courant ; personne d'autre. Il ne faut pas escamoter cette faute initiale.

*Comment caractériseriez-vous les raisons propres à l'Église catholique du silence longtemps entretenu sur ces abus ? Là encore, pouvez-vous replacer cette question dans une perspective historique ?*

Il me semble que la vulnérabilité peut concerner beaucoup de gens, y compris des gens qui, *a priori*, ne sembleraient pas vulnérables. Par exemple des gens d'un certain milieu, qui ont fait des études, qui ont un travail, qui disposent de revenus, etc. mais qui, du fait de leurs représentations culturelles, vont se retrouver démunis quand va se produire quelque chose d'in vraisemblable.

Pour témoigner de mon cas personnel, je faisais partie d'une paroisse à Metz, en 1999-2000, où officiait un prêtre dominicain congolais Mathieu Malonga, nommé par l'évêque de Metz, lui-même dominicain. Ce dominicain devait être prêtre coopérateur, et, par ailleurs, aumônier des étudiants. Ce dominicain avait fait vœu de chasteté – quoi que l'on puisse penser par ailleurs des conditions économiques prévalant dans son pays d'origine qui avaient peut-être pu influencer sur sa vocation. Il était très intéressé par les femmes, qu'il s'agisse des étudiantes, des deux employées du presbytère et de quelques paroissiennes. Quand j'ai moi-même reçu au téléphone des sollicitations de sa part, je suis tombée dans la sidération. Je travaillais alors à ma thèse, j'avais fréquenté le couvent des dominicains Saint-Jacques à Paris, et jamais je n'aurais imaginé que cela soit possible. Lorsque j'en ai parlé à mon mari, même lui m'a dit que je n'avais certainement pas compris, qu'il y avait un malentendu. Voilà bien un exemple de vulnérabilité : lorsque l'on commence à se dire : « même mes proches ne sont pas capables de m'entendre ». Sur cette affaire, *Le Républicain lorrain* a publié un certain nombre d'articles parce que l'intéressé s'était fait une réputation de « curé rappeur », faisant danser les Lorrains – qui ne sont pourtant pas des gens particulièrement endiablés de prime abord –, les faisant chanter pendant des « messes africaines ». Quand le curé de la paroisse Notre-Dame a dit à l'évêque que ça ne pouvait pas durer, le dominicain en question a prétendu que : « Les autres prêtres sont jaloux, les

autres prêtres sont racistes », *etc.* C'était l'écran de fumée qui permettait de masquer les motifs réels de son départ, lequel est intervenu en mars 2000.

*De manière plus large, quelle est votre analyse sur le cléricalisme pointé par le pape François comme un des facteurs explicatifs des abus sexuels ?*

Il s'agit d'une question compliquée. On en revient au concile de Trente, qui tendait à ce que les prêtres soient séparés du monde pour être séparés du péché. C'était inscrit dans une tradition très ancienne de l'Église : la dignité du prêtre comme moyen de sa sainteté. C'est un idéal à atteindre. La difficulté vient de ce que certains prêtres en arrivent à se dire : « Je vaudrais beaucoup mieux que les laïcs, je suis séparé des laïcs et c'est moi qui ai le pouvoir ». Mais si un prêtre est seulement séparé des laïcs, cela ne suffit pas, cela peut être un obstacle. Cette culture du cléricalisme peut à mon sens favoriser les abus sexuels car, si un homme d'Église considère qu'il n'a aucun compte à rendre, ou si un évêque, même avec les meilleures intentions du monde, se dit qu'il est d'abord et avant tout responsable de ses prêtres, plus que des hommes de son diocèse, dans certains cas cela peut alimenter des dérives.

Aujourd'hui, la pénurie de prêtres en Europe alimente un cléricalisme assez visible : on accorde notamment beaucoup d'importance aux habits des membres du clergé. Pourtant je me souviens des prêtres de mon enfance – je suis née en 1964 –, et du premier évêque de Nanterre, Mgr Delarue. Il s'habillait en costume de ville et portait une petite croix. Il « faisait le travail ». Ce n'est pas parce qu'il aurait arboré une croix gigantesque ou porté une soutane qu'il aurait été davantage évêque. Je ne comprends pas pourquoi on accorde tant d'importance à l'apparence.

Il faut aussi parler du schisme intégriste. Il y a forcément des gens très bien chez les schismatiques, des gens très moraux *etc.* mais il y a aussi des prêtres qui vont être deux fois plus protégés qu'ailleurs. En effet, il me semble que les enfants ne sont pas censés beaucoup communiquer dans ces familles, qui peuvent être assez autoritaires ; et on a vu des cas de parents qui accordaient plus de crédit à la parole du prêtre qu'à celle de leur propre enfant.

Toujours en lien avec la question du cléricalisme, sous l'angle du problème du recrutement, un livre très intéressant de Blandine de Dinechin et Xavier Léger<sup>(1)</sup> est paru il y a quelques mois, sur les abus spirituels et les dérives sectaires dans l'Église, notamment sur certaines communautés nouvelles qui ont fondé leur discours de légitimité sur le fait qu'elles procédaient à des recrutements massifs de jeunes religieux et de futurs prêtres. Or le nombre n'a jamais été une preuve évangélique. J'en reviens toujours à Mgr Gousset, qui écrivait dans sa *Théologie morale* de 1845 : « Il vaut mieux laisser une paroisse sans prêtre que de lui en donner un dont la vertu est équivoque ». Donc, je pense que, entre un prêtre bon, digne et saint et dix mauvais prêtres, la première solution est préférable. C'est plus facile à dire qu'à faire évidemment.

*Certains de nos interlocuteurs identifient au sein de l'Église plusieurs courants de pensée très conservateurs, voire réactionnaires et identitaires et d'autres, plus progressistes. Dans quelle mesure l'opposition entre ces courants freine-t-elle ou favorise-t-elle la prise de conscience et les actions concrètes à propos des abus ?*

Je pense que oui, cette opposition freine la prise de conscience à propos des abus. Il me semble que dans des milieux de tendance conservatrice, bien qu'il ne faille pas généraliser, globalement on préfère appliquer la vieille doctrine sur le scandale : on ne parle de rien, par amour de l'Église. Cela aboutit à des situations bizarres dans certains cas. Par exemple, généralement les abus sexuels se font dans le secret, de sorte qu'un tel comportement a longtemps été considéré comme moins grave que la

---

(1) *Abus spirituels et dérives sectaires dans l'Église. Comment s'en prémunir ?*, Médiaspaul, mars 2019, 191 p.

publication, par un prêtre, d'un livre dont certaines propositions étaient à tort ou à raison perçues comme contraires à la foi. C'est ainsi que l'abbé Loisy a été excommunié *vitandus* en 1908, alors que la publication d'un livre n'est pas si grave, puisque le lecteur est en mesure de discerner.

Justement, je cherche un éditeur pour une biographie de Marc Oraison (1914-1979) que je souhaiterais écrire. C'est un exemple historique qui me paraît extrêmement intéressant pour étudier l'opposition que vous évoquez entre conservateurs et progressistes. À partir de la fin des années 1940, Marc Oraison est sollicité par un prêtre médecin et résistant, le chanoine Lancrenon, curé de l'église de la Trinité à Paris. Ils essaient de mettre en œuvre une sorte de service, très informel, d'assistance à des prêtres, à des séminaristes, à des religieux en danger psychique et moral. Au départ, ce service s'est exercé en région parisienne, puis cela s'est su et son activité s'est diffusée, car des demandes émanaient des évêques de nombreux diocèses. Marc Oraison a ainsi sillonné la France sur sa petite moto puis dans sa petite voiture, allant dans les séminaires, recevant les prêtres qu'on lui envoyait. À des séminaristes ou des jeunes religieux qui se trouvaient au séminaire ou dans un couvent sans avoir vraiment fait le choix de leur engagement, Marc Oraison conseillait de sortir, de travailler, d'avoir une vie normale, de consulter un médecin psychiatre ou un médecin psychanalyste. Ce qui fait que dans certains cas, au bout de 18 mois, certains revenaient, beaucoup plus fermement décidés à devenir prêtres. Malgré cela, il a été sommé par le Saint-Office de cesser ces activités. On l'a accusé à tort d'être psychanalyste et de se faire rémunérer pour ces visites, on lui a reproché de vider les séminaires... Il a néanmoins continué à recevoir chez lui, car cela n'était pas formellement interdit. Il s'est appuyé sur un réseau de médecins et de prêtres dans la France entière. Cet homme a été très tracassé, c'était très pénible, mais il est resté fidèle à l'Église. Au moment du concile Vatican II, les intégristes ont eu le sentiment que le sens de l'Histoire était brouillé et que Marc Oraison était du côté des « méchants » qui avaient gagné ; ils ne supportaient pas sa présence régulière sur les plateaux de télévision. Il a été agressé à plusieurs reprises, on a perturbé ses conférences, il a été insulté aux cris de « Oraison à Moscou, Oraison au bordel »...

Marc Oraison a fait partie de nombreux groupes de réflexion, notamment d'un cercle qui a réfléchi sur des prêtres à problème (d'ordre sexuel) et qui a abouti au constat qu'un nombre important de ces prêtres était passé par les petits séminaires. Il était intéressant de s'interroger sur le point de savoir pourquoi le recrutement par la voie du petit séminaire semblait poser le plus de problèmes. Cette question a notamment été posée dans le cadre de la célèbre « affaire du curé d'Uruffe », ce prêtre sorti en 1978 de vingt-deux ans de détention purgés pour l'assassinat de sa maîtresse et de l'enfant qu'elle portait. Marc Oraison était arrivé à la conclusion que certains de ces prêtres n'avaient pas choisi le petit séminaire, on l'avait fait à leur place, pour le statut social que cela représentait, pour faire plaisir à la grand-mère, etc. Il pensait aussi que ces prêtres n'avaient jamais connu d'autres femmes que leur mère, leur grand-mère et leur sœur. Il pensait que certains avaient, pour ce motif, une immaturité dans leur rapport aux femmes, perçues sous l'angle de l'interdit et de la génitalité.

Mais, malheureusement, les travaux de Marc Oraison n'ont pas eu vraiment de suite. On peut déplorer le rôle tenu ensuite par l'abbé Tony Anatrella, prêtre du diocèse de Paris qui, alors qu'il ne disposait que d'un diplôme en psychologie, se présentait comme une sorte de psychanalyste officiel de l'Église de France. Il était en cour à Rome. Un de ses collègues de formation m'a dit un jour qu'il avait toujours trouvé louche son attitude au séminaire : Anatrella (né en 1941) était systématiquement de l'avis des supérieurs, alors que c'était une période de forte contestation. Il semble qu'il ait commis beaucoup d'abus.

Cela étant, on ne peut pas limiter la réflexion au clivage entre les conservateurs et les autres. Il faut aussi s'interroger sur une forme de médiocrité, sur le mode « Tout le monde est gentil, tout le monde s'aime, je suis le gentil évêque qui pardonne », alors qu'un évêque n'a pas à être « gentil » : son rôle consiste aussi à surveiller et punir, même si c'est peu valorisant et plutôt angoissant.

- **Sur les propositions à formuler**

*Quelles solutions vous paraissent les plus importantes, dans le cadre des propositions que pourrait formuler la CIASE ? Les plus simples à mettre en œuvre ? Les plus complexes ? Les plus urgentes ?*

Il me semble en premier lieu que les prêtres, religieux et religieuses auteurs d'abus sexuels jugés susceptibles de récidive et qui sont dans le déni de leur acte, et de leur crime dans certains cas, doivent être neutralisés. Quelqu'un qui a été reconnu coupable par la justice – ou alors quand il y a tant de témoins que ni les faits ni sa responsabilité ne peuvent être niés – et qui ne reconnaît pas son acte, est susceptible de récidiver. Pour ce motif, il doit être réduit l'état laïc. Pour protéger le peuple de Dieu. Car se contenter de les maintenir dans l'état clérical et de les retirer de la circulation, comme on retire de faux billets, suppose une véritable surveillance, une vérification permanente du respect de la sanction. Or j'ai le sentiment que, dans certains cas, le prononcé de sanctions n'a pas empêché les intéressés de jouir de leur statut de clercs auprès de populations totalement ignorantes de leur situation canonique réelle.

Deuxièmement, il me paraît très important que lorsqu'un évêque quitte son poste, il fasse à son successeur un rapport moral détaillé sur les prêtres de son diocèse, s'agissant des questions qui occupent votre commission. Car il n'est pas acceptable qu'un évêque nouvellement arrivé à la tête d'un diocèse soit le seul à ignorer des « affaires » connues de son équipe de collaborateurs, mais dont on ne parle pas.

Troisièmement, il faut organiser une mémoire collective. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure à propos de mon propre travail, se pose la question du statut des archives diocésaines. Sans réponse à une demande légitime de consultation des archives, il devrait exister un droit de recours auprès de quelqu'un d'autre que l'évêque, afin que celui-ci ne soit pas à la fois l'instance d'appel et l'instance de cassation !

Quatrièmement, je pense que les procès canoniques en matière d'abus sexuels devraient être dépayés, afin que les juges ecclésiastiques ne connaissent pas les prêtres ou religieux mis en cause. Pour vous donner un exemple, au mois de juin dernier, l'abbé Gaël Carissan, prêtre du diocèse de Rennes, a été condamné à deux ans de prison ferme et trois ans avec sursis pour agression sexuelle sur un garçon qui avait 15 ans au début des faits (qui ont duré quatre ans, de 2004 à 2008). C'est une affaire épouvantable. On a beaucoup de compassion pour la victime. Il se trouve qu'à en croire ce que raconte la presse, notamment *La Croix*, l'affaire avait dans un premier temps, été confiée à un juge ecclésiastique de 86 ans qui connaissait le prêtre, et qui a jugé le cas en trois semaines en concluant que c'était le jeune de 15 ans qui avait agressé le prêtre... Après que ce garçon devenu majeur a porté plainte, les enquêteurs de la police judiciaire ont retrouvé près de 4 000 photos et films pornographiques sur l'ordinateur de l'abbé. Ce dernier est, depuis 2010, placé à la demande de la justice sous une sorte de contrôle judiciaire au sein d'un monastère, tout cela aux frais des fidèles. Quel est l'intérêt de garder quelqu'un comme ça ? Il ressort de ses propos à l'audience, qu'il est dans un déni complet de ce qu'il a fait : à l'entendre, c'était simplement une inclination homosexuelle et le jeune était consentant. Pour couronner le tout, ayant été seulement condamné à deux ans de prison ferme, il peut bénéficier d'un aménagement de peine.

Cinquièmement, il me semble que le père Vignon doit être réintégré dans ses fonctions de juge ecclésiastique parce qu'il a eu le courage de dire ce qu'il pensait, dans une affaire très grave, pour le bien de l'Église.

## Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

Sixièmement enfin, je pense que même si les évêques sont débordés, il serait souhaitable que lorsqu'ils sont saisis de plaintes, ils diligentent de véritables enquêtes et répondent dans un délai raisonnable à ceux qui leur écrivent.

*Pensez-vous que l'Église de France soit prête à des changements majeurs ?*

Je ne suis pas sûre que l'Église de France soit prête à des changements majeurs, car je la crois fragilisée. Certains sont dans une logique du « il faut qu'on tienne », ce qui n'est guère propice au changement. Des évêques de diocèses ruraux vivent dans une grande crainte, car on y manque cruellement de prêtres.

Dans le même temps, chez un grand nombre de fidèles qui gardent vivant le souvenir des années 1960, et l'époque des prêtres ouvriers – parmi lesquels il ne devait pas se trouver beaucoup d'abuseurs, je pense –, doit exister le souhait profond que les abus ne se reproduisent plus. Et le même souhait doit certainement animer aujourd'hui tous les parents de jeunes enfants.

*Qu'attendez-vous de la CIASE ?*

Je souhaite que la CIASE rende un rapport écrit dans une langue compréhensible de tous et parle avec autorité et sans autocensure.

**M. le Président Jean-Marc Sauvé.** Merci des vœux que vous formez et de la confiance que vous témoignez à la Commission. Je suis ravi d'entendre, pour le deuxième vendredi consécutif après nos auditions de la semaine dernière, un éloge de Marc Oraison. Dans les années 1960, il faisait figure de référence incontournable mais aujourd'hui son œuvre est oubliée et elle n'a encore fait l'objet d'aucun travail d'ampleur. J'espère que cette lacune sera rapidement comblée.

**Mme Anne Philibert.** Je ne trouve pas d'éditeur. J'ai localisé des archives. Marc Oraison est mort en 1979. Il n'a pas été fait mémoire de lui sous le pontificat de Jean Paul II.

**M. le Président Jean-Marc Sauvé.** On nous a parlé de l'AMAR, l'association médico-psychologique d'aide aux religieux, qu'il a cofondée. Personne ne sait où se trouvent les archives de cette association. L'abbé Oraison, qui a pourtant exercé une très grande influence pendant plus d'un quart de siècle, demeure largement méconnu.

**Mme Anne Philibert.** J'ai fait des recherches aux archives diocésaines de Paris, où il résidait ; j'ai écrit au cardinal Ricard, car l'abbé Oraison était incardiné dans le diocèse de Bordeaux. Celui-ci m'a répondu par une invitation à venir sur place car, m'a-t-il dit, il s'agissait d'une figure de premier plan de l'Église de France des années 1960-1970.

**M. Joël Molinario, membre de la commission.** Des archives ont-elles été déposées au Saulchoir ?

**Mme Anne Philibert.** J'ai dépouillé tout cela ; je regrette quand même que Bruno Lagrange, à qui Marc Oraison avait confié le droit moral, a détruit l'essentiel de ses cahiers, écrits à partir de ses 16 ans.

**M. Jean-Marie Burguburu, membre de la commission.** Pensez-vous que l'Église aujourd'hui se porte mieux que du temps du concile de Trente ?

**Mme Anne Philibert.** La situation est différente. A l'époque du concile de Trente, des gens devenaient prêtres dans l'Église de France pour pouvoir manger... Aujourd'hui, cette question ne se pose plus. Cela dit, je pense qu'aujourd'hui l'Église de France va moins bien que dans les années 1960.

**M. Jean-Marie Burguburu.** Pourtant, il y avait alors davantage de permissivité qu'aujourd'hui.

**Mme Anne Philibert.** Je ne l'ai jamais perçue pendant mon enfance passée en banlieue parisienne. On a eu des prêtres qui sont partis. Le climat culturel avait tellement changé. Certains prêtres ne se reconnaissaient tout simplement plus dans un choix qui leur avait été peut-être un peu imposé. À propos de tous ceux qui sont partis, j'ai lu que Mgr Riobé, évêque d'Orléans, avait dit un jour lors d'une réunion avec des prêtres de son diocèse : « Ce sont les meilleurs qui sont partis ». Il s'est fait forcément des ennemis dans son clergé en disant ça. C'était très maladroit, mais, en même temps, cela avait du sens. De fait, je ne pense pas que, parmi ces prêtres ayant quitté leur état, il se soit trouvé beaucoup d'abuseurs. Tous n'ont pas abandonné la prêtrise pour se marier. Jean Kergrist, un ancien dominicain, qui avait pris l'habit et qui n'est pas allé jusqu'au bout, m'a dit que, après Mai 68, plusieurs frères de son couvent étaient partis vivre en appartement, au milieu des pauvres, un peu à la manière de Saint Dominique qui, quand il a réuni douze personnes autour de lui, les a dispersées comme on sème le blé afin d'éviter que ce blé ne moisisse... Il y avait une grande générosité. Le souvenir était encore proche de la Résistance, de ce brassage que les prêtres avaient connu. Mgr Suhard, archevêque de Paris avait d'ailleurs voulu que soient envoyés clandestinement des prêtres au milieu des jeunes gens partis au STO : sur 250 000 Français, 25 étaient prêtres ; 23 ont été arrêtés et envoyés dans les camps ; l'un d'eux y est mort.

Aujourd'hui, la situation est plus difficile sur le plan moral, car il existe encore un grand attachement au passé dans l'Église de France, mais personne ne sait où l'on va. C'est la grande question qu'avait commencé à poser le chanoine Alphonse Borras, celle d'une Église en grande pénurie de prêtres. Il faut accepter une situation qui s'impose à nous. Au demeurant, Jésus n'a jamais promis le nombre à ses apôtres. Peut-être va-t-on vivre chez les catholiques de France ce que les protestants ou les juifs de France connaissent, c'est-à-dire un statut très minoritaire. Cela ne signifie pas être dans l'erreur pour autant.

**M. Jean-Marie Burguburu.** Connaissez-vous Jean-Claude Barreau ?

**Mme Anne Philibert.** Oui, je le connais grâce à Marc Oraison. J'ai notamment en mémoire cet épisode dans lequel Jean-Claude Barreau a pris à bras le corps un problème nouveau : les jeunes désœuvrés des milieux populaires, les « blousons noirs ». Un soir, il a amené trois « blousons noirs » chez Marc Oraison, en lui disant qu'ils allaient dormir dans son salon. Ils ont travaillé ensemble et ont publié un livre.

**M. le Président Jean-Marc Sauvé.** Jean-Claude Barreau m'a indiqué se tenir à la disposition de la Commission. J'ai eu l'occasion de le croiser dans ses affectations en cabinet ministériel, jusqu'à la Présidence de la République.

Notre mission consiste notamment à « faire la lumière » sur un phénomène, en embrassant une période de soixante-dix années. Diriez-vous qu'au sein de cette période, Vatican II a constitué un facteur déclenchant en ce qui concerne les abus ?

**Mme Anne Philibert.** Non. Je n'ai pas personnellement fait l'expérience des communautés nouvelles nées dans les années 1970. Une fois, mon père nous a emmenés, alors que nous étions dans les Alpes, chez les Sœurs de Bethléem, ce qui a été pour moi une épreuve insupportable, car l'office durait 2h40 ! Ce qui me gêne avec ces communautés nouvelles, c'est qu'on voit souvent des photos avec des gens qui ont l'air extatique, qui ont l'air fous de joie, et on se dit : c'est merveilleux, cela fait penser à la secte Moon... Je vous renvoie également au récent ouvrage que j'ai mentionné tout à l'heure, écrit par Xavier Léger, qui a été pendant sept ans Légionnaire du Christ, et Blandine de Dinechin, une femme exceptionnelle, mère de cinq enfants, conseillère conjugale et familiale. Elle a reçu des gens qui avaient

des drames à lui confier. Intitulé *Abus spirituels et dérives sectaires dans l'Église*, ce livre est très précieux. Il révèle des choses assez violentes sur la coupure avec la famille que certaines communautés catholiques organisent. Il s'agit d'un milieu souvent conservateur, voire contre-révolutionnaire. Une relation m'a raconté qu'on avait dit à sa sœur : « Madame, vous avez quatre enfants, je vous félicite mais il va falloir en faire d'autres car ceux-là sont pour Dieu ».

Je n'ai pas travaillé sur ces communautés mais sur les jésuites et les dominicains, le catholicisme de tendance intellectuelle.

**M. le Président Jean-Marc Sauvé.** Avez-vous travaillé sur les archives de l'entraide sacerdotale à Issy-les-Moulineaux ?

**Mme Anne Philibert.** Non. Le temps de rédaction de mon livre a été court – deux ans – et le nombre de pages imparties était en principe limité à 300 – cela a été en définitive 450. De surcroît, le livre aborde tous types de scandales, pas seulement les abus sexuels. Quant à la période retenue, c'est moi qui l'ai fixée. J'ai trouvé que c'était cohérent de partir du concile de Trente.

**M. le Président Jean-Marc Sauvé.** Je reviens sur la cohorte des trente prêtres que vous avez voulu suivre dans l'Entre-deux-guerres. Quels motifs a-t-on mis en avant pour ne pas répondre à vos demandes d'archives ?

**Mme Anne Philibert.** Je crois les archivistes qui m'ont répondu que des archives diocésaines ont été détruites ou perdues (incendie, inondation, perte dans un déménagement...).

**M. le Président Jean-Marc Sauvé.** Vous a-t-on refusé l'accès aux archives au motif qu'il s'agissait d'archives secrètes ou non communicables à cause d'un très long délai de divulgation ?

**Mme Anne Philibert.** Mes demandes étaient empreintes d'une grande modestie : je voulais connaître la date d'ordination de ces prêtres, le lieu où ils avaient fait leur séminaire, s'ils étaient originaires d'un autre diocèse, leur déroulement de carrière, y compris après leur jugement, ainsi que la date de leur décès. Par timidité, je n'ai même pas osé demander à consulter leur dossier. Mais ceux qui pouvaient me répondre et ne voulaient pas le faire, n'ont jamais motivé un refus explicite à mes demandes. Soit ils ont gardé le silence, soit ils ont inventé des motifs : « le père archiviste est très fatigué, Monseigneur ne veut pas qu'on le fatigue davantage » ...

**M. Sadek Beloucif, membre de la commission.** Vous avez dit que ces trente prêtres avaient accaparé la moitié de l'énergie que vous aviez consacrée à votre ouvrage. Cela vous inspire-t-il des conseils pour notre travail ?

**Mme Anne Philibert.** Vous disposez d'une réelle autorité et d'une vraie légitimité, qui vous vient de votre création par la Conférence des évêques de France. Pour ma part, je n'étais face aux évêques qu'une historienne. Je pensais naïvement que mon statut suffirait, et que mes livres précédents, sur Lacordaire et Lamennais, parleraient pour moi. Les refus auxquels je me suis heurtée m'ont donc fait penser que, vraiment, il y avait des résistances internes à l'Église sur ces sujets d'abus.

**M. Joël Molinaro.** Sur le temps long, diriez-vous que le silence est devenu de plus en plus pesant avec les siècles ? On voit bien en quoi les scandales de jadis allaient à l'encontre de l'idéal d'une société parfaite ; mais pourquoi serait-ce si difficile aujourd'hui de briser le silence ?

**Mme Anne Philibert.** La doctrine du scandale dans l'Église catholique a un fondement scripturaire évident. Mais le Christ a aussi beaucoup combattu l'hypocrisie et, curieusement, cela n'a pas donné

corps à une doctrine aussi élaborée... L'idée maîtresse est de ne pas faire perdre la foi aux fidèles. Mais on se rend compte qu'une telle doctrine ne peut pas « fonctionner », quand elle crée des injustices monstrueuses, par exemple à l'égard d'une victime qui ne peut que se taire. Il y a une honte sociale très forte, qui renvoie à la reconnaissance de culpabilité, au poids de l'interdit, *etc.* Aujourd'hui, certains se disent que si l'on attaque l'Église ainsi, elle va être affaiblie. Sans voir que les victimes sont elles aussi membres de cette Église et que c'est tout le corps de l'Église qui est affecté !

J'ai vu, à Lille, la grande relation d'amitié entre le pasteur de l'Église protestante unie de France et les fidèles. Par ailleurs, le licenciement de pasteur existe, quand une communauté n'en veut plus – pas uniquement à cause de crimes qu'il aurait commis. Malheureusement pour l'Église catholique, quand certains de ses membres ne sont pas contents, ils la quittent. Mieux vaudrait qu'ils restent et expriment leur opinion.

**M. le Président Jean-Marc Sauvé.** Quelle analyse faites-vous de la géographie des abus ?

**Mme Anne Philibert.** Je n'ai examiné que trente cas. Depuis le début de mon travail, j'étais convaincue de l'impossibilité de mener une étude quantitative du phénomène, sauf à pouvoir consulter les archives diocésaines et compter sur une longue espérance de vie... Pour répondre néanmoins à votre question, les « terres de chrétienté » m'apparaissent comme un terreau facilitateur. La Bretagne, par exemple. Les recrutements y sont plus importants ; on n'y met pas en cause ce que fait un prêtre. Pierre-Jakez Hélias croque des prêtres hauts en couleur de sa paroisse, c'est très drôle ; mais on sent aussi une forme d'oppression. Dans les années 1920, une pièce de théâtre anticléricale a donné lieu localement à de violentes prises à partie. Ma grande source à ce sujet a été *Le flambeau du Finistère*, une feuille libre-penseuse qui évoquait les procès qui se tenaient alors. J'ai pu tout vérifier.

Je mentionnerai également la Savoie, où une affaire s'est soldée judiciairement par un acquittement sans que l'on sache vraiment ce qui s'était passé. Car parfois des prêtres accusés se sont enfuis, puis ont été rattrapés par la police et finalement acquittés. On peut également penser au Nord. A des régions où des comportements assez moutonniers pouvaient avoir cours. A l'inverse, dans des régions telles que celle de Bordeaux où, comme le décrit Mauriac, la surveillance pouvait être plus forte de la part de la population, les abus ont pu être plus difficiles.

**M. le Président Jean-Marc Sauvé.** Merci Madame pour votre communication et la réponse franche, directe et documentée à toutes nos questions. Merci également pour tous les travaux que vous avez déjà accomplis et ceux à venir.

*L'audition s'achève à 17h45.*